
Programme de Formation

La réglementation en expérimentation animale



Organisation

Durée : 3 heures et 30 minutes

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique



Public visé

Toutes personnes (chercheur.euse, ingénieur.e, technicien.ne, opérateurs.trices, zootechnicien.ne) utilisatrices d'animaux à des fins scientifiques.

Cette formation est éligible dans le cadre du maintien des compétences des personnes ayant suivi une formation règlementaire au titre de l'article R.214-114 du Code rural et de l'arrêté du 1er février 2013.



Objectifs pédagogiques

- Actualiser ses connaissances règlementaires en matière d'expérimentation animale
- Comprendre et appliquer les différents aspects règlementaires relatifs à l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques
- Valider ses pratiques en respect de la réglementation relative au décret n°2013-118



Description

La progression pédagogique s'attache à faire comprendre le sens de la réglementation encadrant l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques en exposant dans un premier temps l'historique de la protection animale, le contexte sociétal et les textes législatifs et non législatifs sous-tendant la réglementation actuelle.

Sont par la suite exposés les différents aspects de la réglementation concernant :

- Les animaux, entrant dans le champ règlementaire ainsi que les dispositions particulières relatives à l'utilisation des espèces de la faune sauvage.
- L'agrément des établissements utilisateurs
- La formation, la validation et le maintien des compétences des personnels utilisateurs.
- Les procédures expérimentales, l'autorisation de projet et l'ensemble du dispositif règlementaire d'encadrement éthique de l'expérimentation animale et de protection de l'animal de laboratoire incluant leur transport et l'utilisation d'animaux génétiquement modifiés
- Tout au long de la présentation le/la formateur.trice est amené à poser des questions aux stagiaires qui ouvre des moments d'échanges permettant d'enrichir ou préciser le propos.



Prérequis

Cette formation ne pourra être éligible dans le cadre du maintien des compétences que pour les personnes



ayant suivi une formation réglementaire au titre de l'article R.214-114 du Code rural et de l'arrêté du 1er février 2013.



Modalités pédagogiques

A distance (le présentiel peut être envisagé sur demande et en fonction de la disponibilité du formateur).



Moyens et supports pédagogiques

Les participants doivent disposer d'un terminal informatique avec micro et webcam et d'une connexion internet stable.

Lien de connexion Zoom transmis par CFE aux participants, au formateur et au responsable scientifique.

Support : présentation pptx fournie aux participants sur demande.



Modalités d'évaluation et de suivi

Un suivi individualisé par des évaluations formatives est assuré. Une attestation de fin de formation est délivrée à la fin du parcours.



Informations sur l'admission

L'admission à cette formation ne fait l'objet d'aucun examen, test ou sélection préalable ; l'inscription est validée après réception du dossier complet et confirmation par l'organisme de formation.



Informations sur l'accessibilité

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à distance et en présentiel aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable afin d'analyser les besoins spécifiques et de mettre en place, lorsque cela est possible, les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles nécessaires.